

# Portrait :

## Marie-Christine Wienhofer

*« Les CARPA sont une arme efficace de lutte contre le blanchiment de l'argent et contribuent à la défense de notre secret professionnel ».*

*« J'ose espérer que ces liens de coopération avec le CNB demeureront car ils sont maintenant bien ancrés ».*



Marie-Christine Wienhofer,  
57 ans.  
Présidente de l'UNCA  
depuis mars 2003.

Après avoir passé le Capa et le diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, Marie-Christine Wienhofer rencontre comme maîtres de stage les prestigieux Jean-Claude Woog et Georges Flecheux qui ont su lui conserver leur amitié. « Ces années de stage furent extraordinaires. Or, la profession va supprimer cette période de formation pratique et à mon

sens irremplaçable, notamment sur le plan déontologique » revendique-t-elle. Une femme indépendante qui, après 7 années d'exercice à Paris s'inscrit au Barreau de Meaux et devient membre du Conseil de l'Ordre à plusieurs reprises. Elue pour un premier mandat de Bâtonnier en 1995 et 1996, puis à nouveau au cours des années 2001 et 2002, elle est secrétaire de la Conférence Régionale des Barreaux d'Ile-de-France depuis 1997. Georges Flécheux l'encourage, après son premier Bâtonnat, à entrer à l'UNCA où elle a occupé successivement les postes de trésorier adjoint, trésorier, puis premier vice-président au titre du collège provincial et enfin Présidente depuis mars 2003. Une présidence intense pour

celle qui avait envie d'une action plus concrète que politique. Pas de place pour l'improvisation : « A l'UNCA, notre obligation est une obligation de résultat envers les caisses et la Chancellerie. En effet, la profession a su, avec l'appui de l'UNCA :

- tirer les conséquences du sinistre de Rodez,
- conserver le système des CARPA,
- faire baisser la sinistralité en matière de maniement de fonds.

**De plus, la reddition des comptes de l'Aide Juridique nous vaut la confiance de l'Etat. Ces mêmes CARPA aujourd'hui sont une arme efficace de lutte contre le blanchiment de l'argent et contribuent à la défense de notre secret professionnel », assure-t-elle.**

Une présidence également tournée vers l'avenir, où les actions passent en priorité par l'informatique. « On ne le sait pas assez mais l'UNCA, c'est en plus de sa formidable équipe de permanents qui accompagnent les caisses au quotidien, des ingénieurs informaticiens de haut niveau qui développent en interne les logiciels qu'utilisent les caisses. Tout cela est mutualisé et permet aux CARPA de bénéficier au moindre coût de logiciels adaptés à leurs besoins et régulièrement mis à jour ».

Une présidence parfois difficile aussi, entre incompréhensions

ou procès trop hâtifs : « Quand tout va bien, on ne parle pas de l'UNCA, mais qu'une mauvaise manipulation en informatique, une procédure non respectée, un matériel obsolète viennent bloquer le système et tout est de notre faute ».

Mais une présidence toujours faite de combats. Marie-Christine Wienhofer a encouragé le regroupement des caisses : « **les regroupements actuels sont loin des premiers "regroupement sanction" fortement accompagnés par les avis de la Commission de Contrôle des CARPA mais ces nouvelles CARPA de Cour d'Appel ou de Région doivent être innovantes, performantes, tout en restant proches de leurs utilisateurs. Nous devons faire en sorte que la caisse regroupée ne s'éloigne pas des Avocats de chacun des Barreaux qui la composent** ».

De même, elle a œuvré pour le développement du concept CARPA en Europe qui doit être encouragé, selon elle, tout comme en Afrique où de nombreux Etats adoptent actuellement des Lois créant des CARPA. Pour ces développements à l'international, une structure de coopération technique doit être mise en place car elle ne doit pas se confondre avec les objectifs actuels de l'UNCA.

L'UNCA appelle encore à une véritable gestion de la carte d'identité professionnelle des Avocats.

cats qui doit être bien plus que ce simple rectangle de plastique bleu. « Tout ou partie de la technologie nécessaire à ces travaux est disponible dans nos caisses : sachons l'utiliser ! ». Enfin, l'UNCA a été amenée à se poser la question du financement de ses actions. On sait que les ressources des caisses ont baissé. Bien que l'UNCA ait toujours eu le souci de limiter au maximum les augmentations des cotisations, la présidente tient à ce qu'elles puissent être révisées, et même repensées fondamentalement. « Nous le ferons dès les premiers mois de 2005 avec la plus grande lisibilité » assure-t-elle.

**Par ailleurs, la véritable délégation de service public assumée par les caisses pour la gestion de l'Aide Juridique amène l'UNCA à se tourner vers la Chancellerie pour obtenir le financement de tous les travaux délégués en ce domaine :** « Tout cela prendra du temps, mais un mouvement irréversible est en marche ». Des regrets ? « Deux années passent si vite que l'on s'accuse toujours de n'avoir pas entrepris ou exigé d'avantage. Cela pose l'éternel problème de la communication, sur le rôle de l'UNCA, sur la nécessité d'utiliser la CARPA. Le chèque Carpa, les couleurs Carpa marquent l'unité des caisses. Mais le fonctionnement des Ordres, qui se renouvellent tous les deux ans, rend indispensable la communication envers les Bâtonniers aussi bien qu'en direction du public .

Les CARPA sont au cœur de la profession. C'est pourquoi, sans rien perdre de l'efficacité de l'UNCA au service des caisses, M.-C. Wienhofer a souhaité que l'institution coopère chaque fois que cela était possible avec les autres organisations de la profession. Mais la

présidente reconnaît que cela n'est pas toujours évident : **« l'individualisme forcené qui nous caractérise en tant qu'avocat inspire nos institutions représentatives : chacun apprécie de travailler isolément pour capitaliser les fruits de sa réflexion à son profit. Sur de tels fondements, nous perdons en efficacité, en temps, en argent et en représentativité. »**

L'UNCA a ainsi travaillé avec la Conférence des Bâtonniers, notamment sur la fiscalité des Ordres et des CARPA, l'amélioration des garanties en matière d'assurances de maniement de fonds et sur la gestion des séquestres. M-C Wienhofer a souhaité une UNCA au service des caisses, mais aussi de tous les organismes de la profession. L'idée du Président Flécheux d'un immeuble de la profession d'avocat regroupant toutes les organisations professionnelles et les syndicats était excellente mais presque utopique. Avec le Président Bénichou, l'UNCA a pensé acquérir des locaux en commun pour en tirer d'utiles synergies. Tout a été tenté pour y parvenir, hélas sans résultat : « C'est pour moi une véritable déception » déplore-t-elle.

Au-delà de ce projet, l'UNCA, plus concrètement, a participé à la mise en place de l'annuaire de la profession, avec le CNB. L'UNCA apporte à l'observatoire de la profession, ainsi qu'aux diverses commissions du CNB ses éléments statistiques, son expérience de la gestion de l'Aide Juridique et du contrôle du maniement des fonds.

L'UNCA était aux côtés du CNB et des autres membres de la profession lorsqu'il fut question de renouveler la prévoyance des avocats, mais le projet semble prendre du retard. « D'une manière générale, j'ose espérer

que ces liens de coopération demeureront car ils sont maintenant bien établis ».

Une institution placée sous le signe de l'ouverture par sa présidente qui tient à favoriser la création de caisses de maniement de fonds pour les avocats en Europe et diffuser le concept CARPA dans un esprit d'ouverture et d'écoute sans chercher une transposition bien impossible de notre système à l'échelon européen. « Que ces caisses se créent dans les nouveaux pays entrants dans la communauté ou dans les pays fondateurs importe peu, l'urgence étant dans la création de telles caisses qui contribueront à modifier la perception de

« L'UNCA, plus concrètement, a participé à la mise en place de l'annuaire de la profession, avec le CNB »

l'obligation de vigilance instaurée par les directives européennes à la charge des cabinets d'avocats, ainsi qu'à la sauvegarde du secret professionnel dont les avocats doivent rester garants envers leurs clients dans toute démocratie moderne ».

Pour sa part, à la fin de son mandat, M.-C. Wienhofer veut rester disponible aux côtés des anciens Présidents et Administrateurs pour poursuivre le développement de leur organisme technique. Après cette présidence, les voyages et les plongées sportives redeviendront la passion à laquelle ses engagements professionnels avaient mis une limite temporaire. « Plonger dans le bleu » rend philosophe car le nageur sait qu'il ne laisse aucune trace durable sur la surface de l'eau ! ●